



Florent Lacilla est double champion suisse des métiers (2018/2020) et représentera cette année la branche automobile suisse aux WorldSkills de Shanghai.
Photo: SwissSkills

Module didactique pour les formateurs professionnels

« Un cours pour apprendre des choses passionnantes »

Avec l'ordonnance de formation 2018, les formateurs professionnels doivent obligatoirement suivre l'un des trois modules didactiques de l'UPSA. Florent Lacilla, mécatronicien d'automobiles, a déjà suivi le module « Utiliser les instruments de la nouvelle OrFo 2018 » et explique: « Je ne peux que recommander cette formation. » **Sandro Compagno**

Il est inutile d'expliquer à Florent Lacilla l'importance d'une formation professionnelle initiale de qualité. Ce mécatronicien d'automobiles du canton de Fribourg est deux fois champion suisse des métiers (2018 et 2020) et représentera la branche automobile suisse cette année aux WorldSkills de Shanghai.

Le jeune homme de 22 ans forme actuellement un mécanicien en maintenance d'automobiles dans l'entreprise de ses parents, le Garage de l'Autoroute J-F. Lacilla SA à Matran. L'ordonnance de formation 2018 stipule qui a le droit de former des apprentis dans les formations techniques de base à condition qu'il ait suivi une formation dite tertiaire (notamment celle de diagnosticien d'automobiles et de coordinateur d'atelier) ou participé à l'un des trois modules didactiques proposés par l'UPSA Business Academy. Florent Lacilla a opté pour le module « Utiliser avec compétence les instruments de la nouvelle OrFo 2018 ». Le cours dure une journée. Rétrospectivement, M. Lacilla déclare: « J'ai reçu de nombreuses informations importantes sur la formation. Aussi, les travaux en groupe et les discussions avec les confrères étaient captivants. » Le contenu du module

porte sur les compétences opérationnelles qui ont remplacé les matières scolaires dans la nouvelle ordonnance de formation, sur la structure et sur les contenus des documents de mise en œuvre pertinents, sur la planification de la formation des apprentis, sur la conduite d'entretiens de feedback ou de définition des objectifs et sur la protection des jeunes travailleurs et sa mise en application.

Le module qualifie le Fribourgeois et ses confrères pour déterminer quand telle ou telle compétence opérationnelle doit être introduite et approfondie dans l'entreprise à l'aide d'un programme de formation. Il permet de mener des entretiens semestriels tournés vers le développement, d'utiliser le rapport de formation pour dresser un bilan et d'aider les apprentis à tenir une documentation d'apprentissage. « Je ne peux que recommander cette formation », constate le mécatronicien d'automobiles: « Il s'agit d'une introduction précieuse pour de jeunes participants comme moi et d'un bon rafraîchissement pour des collègues chevronnés. » En principe, tous les responsables des formations techniques de base sans diplôme tertiaire auraient dû suivre l'un des trois modules

didactiques d'ici fin 2020. Comme la pandémie de coronavirus a toutefois bouleversé ce calendrier, l'UPSA continue de proposer ses cours. Outre le module « Utiliser les instruments de la nouvelle OrFo 2018 » fréquenté par Florent Lacilla, il en existe deux autres: « Sélectionner des personnes en formation » et « Diriger des jeunes adultes et surmonter les crises ».

Les formateurs professionnels peuvent choisir librement le module d'une journée qui répond à leurs besoins. L'UPSA recommande de suivre d'autres modules sous forme de webinaires ou dans les régions. « Les formateurs professionnels doivent être des exemples et sont sans cesse mis à l'épreuve. Il s'agit de trouver l'apprenti qui convient à l'entreprise, de l'accompagner et de mener des entretiens difficiles. L'échange d'expérience avec des individus de la branche ayant les mêmes intérêts et les conseils des enseignants facilitent l'application dans l'entreprise et remotivent les troupes. L'UPSA remercie les entreprises formatrices pour leur excellent travail en faveur de la relève professionnelle. <

Plus d'informations sur:
agvs-upsa.ch

